

SOMMAIRE

EN BREF	5
A DE QUEL CADRE COMMUN AVONS-NOUS BESOIN ?	5
B DE L'EUROPE AU LOCAL, À QUELLE ÉCHELLE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DOIT-ELLE SE JOUER ?	6
1. Le cadre européen	6
2. La politique nationale	6
3. L'action dans les territoires	6
4. L'initiative citoyenne	8
C QUEL EST NOTRE RÔLE EN TANT QUE CITOYEN ?	8
D QUELLE POLITIQUE DES PRIX ?	10
CE QU'IL FAUT RETENIR	11

PLUS D'INFOS

Retrouvez toutes les informations et contribuez au débat sur le site Internet : www.transition-energetique.gouv.fr

COMMENT POUVONS-NOUS CONCRÈTEMENT METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

EN BREF

La mise en œuvre de la transition énergétique repose sur une action concertée, autour d'objectifs partagés, des pouvoirs publics, des entreprises et des ménages. La cohérence des décisions prises dans les différents secteurs, à différentes échelles de territoire et de temps, est un aspect essentiel pour la réussite de ce projet de société.

Les citoyens sont impliqués dans le choix de l'échelle prioritaire d'action et dans la définition de leur rôle, comme consommateur et acteur, dans cette transition. La maîtrise des enjeux économiques et sociaux passe aussi par une politique des prix adéquate pour répartir les efforts et les bénéfices liés au changement.

La transition énergétique est une question de société, car elle engage une évolution des modes de consommation et de production d'énergie qui structurent notre mode de vie. Au-delà de la faisabilité technique des choix, c'est l'adhésion de tous qui est en jeu pour entraîner l'ensemble de la société dans ce projet.

Il faut donc s'interroger collectivement sur la façon dont la société s'organise pour réaliser cette transformation. Cela veut dire, au-delà des objectifs généraux, de s'entendre sur les priorités de court et de long terme, sur les outils de pilotage et sur les instruments de mise en œuvre de la transition.

La mise en œuvre de la transition énergétique est une affaire collective autant qu'individuelle. Elle suppose une multitude d'actions, parfois diffuses, de la part des pouvoirs publics, des entreprises et des ménages. Dans l'articulation des décisions, de nombreux choix s'offrent à nous.

A DE QUEL CADRE COMMUN AVONS-NOUS BESOIN ?

La transition énergétique, pour atteindre son but, doit suivre un cours maîtrisé. La cohérence des décisions prises est un sujet qui concerne chaque acteur, depuis les grands décideurs jusqu'au simple citoyen.

La première cohérence à assurer est celle de l'action des pouvoirs publics aux différentes échelles territoriales, du niveau européen et national à celui des collectivités locales, dans la mise en œuvre de décisions de long terme.

La cohérence doit également être trouvée sur le plan industriel. La transition énergétique passe par une évolution des filières industrielles. Les actions sur la demande et sur l'offre peuvent conduire à une évolution du modèle économique des grands opérateurs du secteur de l'énergie et à un rôle majeur confié aux PME et à l'artisanat. Il est important d'articuler l'action publique et celle des opérateurs économiques et industriels (producteurs, transporteurs, distributeurs, équipementiers...), qu'ils soient publics ou privés. Ceux-ci ont besoin, pour développer leur stratégie, de visibilité.

La trajectoire de transition énergétique n'est en aucun cas écrite à l'avance. Elle ne relève pas d'un choix une fois pour toutes, mais d'une succession de décisions qui doivent assurer une forme de continuité.

L'Allemagne par exemple s'est dotée, pour mettre en œuvre sa stratégie du *Energiewende*, d'un scénario allant jusqu'à 2050, d'objectifs intermédiaires et à long terme détaillés, et de plus d'une centaine d'indicateurs pour suivre cette transition. La Grande-Bretagne a mis en place une structure de contrôle indépendante du gouvernement qui veille au respect de la trajectoire énergétique décidée

DE L'EUROPE AU LOCAL, À QUELLE ÉCHELLE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DOIT-ELLE SE JOUER ?

1. LE CADRE EUROPÉEN

L'Union européenne est un premier cadre d'action. Tout d'abord, elle s'inscrit comme leader dans la lutte internationale contre le changement climatique, et se fixe à ce titre des objectifs exemplaires sur la scène internationale, comme le paquet « 3 x 20 ».

Dans le même temps, l'Union européenne impose le cadre d'un marché libéralisé de l'énergie, qui favorise l'initiative privée mais qui peut également apparaître comme un frein au contrôle que pourrait exercer l'État. L'énergie reste cependant une compétence de chaque État membre : il n'y a pas, et certains acteurs le regrettent, de politique commune de l'énergie.

L'Europe autorise aussi une mutualisation de moyens dans des domaines où la France ne pourrait agir seule. C'est le cas par exemple dans le domaine de la recherche et développement, en particulier sur les gros équipements. Elle permet, dans un autre registre, de développer une interconnexion des réseaux électriques entre pays, ce qui est essentiel à la sécurité du réseau. Elle favorise, par les mécanismes de coopération et d'investissement, la construction de ces nouvelles infrastructures là où elles sont jugées nécessaires.

2. LA POLITIQUE NATIONALE

L'échelon national fixe le cadre de cohérence de la transition énergétique. L'État établit la politique énergétique nationale en s'assurant de l'application des objectifs européens et de l'intégration des politiques territoriales.

La France entend se doter, à l'issue du débat, d'une loi de programmation de la transition énergétique qui établira le cap et les moyens mis en œuvre. Le gouvernement sera chargé de son application et, pour cela, pourra agir sur le plan réglementaire, tarifaire ou fiscal. Ainsi, il fixe aussi bien la procédure applicable pour l'autorisation de nouveaux projets éoliens, les tarifs du gaz ou le montant des aides pour la rénovation thermique des logements.

Il dispose également d'instruments de programmation des investissements dans la production d'électricité, de gaz et de chaleur ou de planification des infrastructures de transport.

C'est aussi au niveau national que l'État peut mobiliser les acteurs publics, par exemple dans la recherche et développement. C'est enfin à ce niveau qu'agissent de grands acteurs industriels des secteurs clés de la transition, à commencer par les opérateurs nationaux qui assurent la production, le transport et la distribution de l'électricité et du gaz.

3. L'ACTION DANS LES TERRITOIRES

La Région représente un niveau plus proche des territoires. C'est une échelle à laquelle peuvent s'élaborer des stratégies énergétiques diversifiées, adaptées aux potentiels de production et aux besoins spécifiques de consommation liés à la géographie, à la démographie et à l'économie locales.

Les Régions disposent aujourd'hui, en association avec l'État, d'outils tels que les Schémas régionaux climat

Pour agir, les Régions disposent d'outils tels que les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE).



air énergie (SRCAE). Cette coordination est nécessaire pour intégrer ces stratégies dans la stratégie nationale.

Les Régions disposent, et pourraient disposer davantage si cela était jugé utile, de compétences pour orienter la mise en œuvre de la transition énergétique sur leur territoire, depuis l'organisation des transports jusqu'aux choix d'implantation de projets de production d'énergie. Ces choix peuvent s'appuyer sur le tissu industriel et agricole régional et mobiliser sa capacité d'innovation.

Les autres collectivités locales, qu'il s'agisse des départements, des communautés de communes ou des municipalités elles-mêmes, ont également un rôle à jouer. Plus on descend dans l'échelle territoriale et plus la mobilisation peut se faire au plus près des acteurs locaux. Il s'agit non seulement des ménages, mais aussi du tissu d'artisans et de petites et très petites entreprises. C'est également une échelle qui favorise l'expérimentation de nouvelles technologies ou de nouveaux modes d'organisation.

Les collectivités ne disposent pas toutes des mêmes compétences en matière d'énergie. Les communes ont un rôle clé en tant que propriétaires des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, et, là où ils existent, de chaleur. Elles sont en particulier responsables des

investissements pour leur développement en milieu rural.

Les collectivités jouent un rôle d'autant plus important dans les territoires isolés que forment les outre-mer ou la Corse. Elles peuvent dans certains cas, en Guadeloupe et Martinique par exemple, disposer d'un pouvoir législatif ou réglementaire en matière de politique énergétique. Dans le cadre de la transition énergétique, les outre-mer ont un objectif d'autonomie énergétique qui ne pourra être atteint qu'avec une forte implication des collectivités territoriales.

Les collectivités constituent l'échelle où se joue l'organisation de l'offre de transport de proximité ou encore les choix d'étalement ou de densification des habitations, des activités et des services. C'est également l'échelle où peuvent se mettre en place des circuits locaux. Elles disposent elles aussi d'un outil d'élaboration de leur vision à moyen terme avec les Plans climat énergie territoriaux (PCET). Un nombre croissant de collectivités s'engagent pour aller plus loin dans des visions beaucoup plus ambitieuses, du type « territoires en transition » ou « villes bas carbone », dans le cadre de réseaux nationaux, européens, voire internationaux.

La notion de territoire ne recoupe d'ailleurs pas nécessairement le découpage administratif des différents

échelons de collectivités locales. Les activités, les services, l'habitat et les besoins de transports associés se regroupent plutôt en bassins de vie. C'est aussi à ce niveau que peuvent être développées des productions d'énergie locales, qui exploitent les ressources et génèrent des retombées financières – mais aussi des risques d'augmentation des coûts – au plus près des choix des citoyens.

4. L'INITIATIVE CITOYENNE

Enfin, l'action groupée peut s'envisager à l'échelle de collectifs de citoyens. Ceux-ci peuvent en effet, comme on l'observe notamment beaucoup dans les pays nordiques ou en Allemagne, se saisir de la transition énergétique et prendre des initiatives.

Cela concerne par exemple de nombreux domaines dans l'organisation des services. Il s'agit par exemple de mutualiser les équipements, par des systèmes de partage ou de prêt, ou encore les déplacements avec la mise en place de solutions de covoiturage.

Les citoyens peuvent aussi intervenir dans la production en s'organisant dans des formes de type coopérative pour développer une production renouvelable locale en construisant par exemple une ferme photovoltaïque de quartier ou une éolienne de village. La difficulté du montage de tels projets et leur coût incitent cependant certains acteurs à la prudence sur l'opportunité de telles initiatives.

© QUEL EST NOTRE RÔLE EN TANT QUE CITOYEN ?

La transition énergétique est un processus collectif qui implique des changements pour chacun. La question est ici de savoir sous quelle forme chacun de nous entend contribuer, être accompagné, participer à ce changement. De nombreuses formes sont possibles.

Nous sommes d'abord tous concernés, comme citoyens, par les implications des choix énergétiques en termes de mode de vie, de fonctionnement de la société et du territoire national, et de conséquences géopolitiques

Tous les citoyens sont parties prenantes à la transition énergétique en tant que contribuables. Le recours à une fiscalité plus écologique est un moyen de lever

Les citoyens peuvent se saisir de la transition énergétique en prenant des initiatives à leur niveau.



© Marina Lohrbach/FOTOLIA

des moyens financiers pour la transition énergétique. Il s'agit bien sûr ici, non pas d'augmenter les prélèvements fiscaux, mais de les réorienter. C'est également un levier pour faire évoluer les comportements des consommateurs ou pour les inciter à l'action.

Qu'il s'agisse d'une taxe sur l'énergie ou le carbone, de solutions de TVA réduite ou de systèmes de type bonus-malus, les outils fiscaux font partie de solutions financières en débat.

Les tarifs régulés de l'électricité et du gaz, fixés par les pouvoirs publics, contribuent aussi à définir la charge supportée par les ménages. La grande majorité des ménages, soit plus de 90 %, reste en effet dans le cadre des tarifs régulés. Les autres ont fait le choix de changer de fournisseur.

Les consommateurs font des achats plus ou moins choisis. Ces choix ont des implications sur la consommation et la production d'énergie. Le logement qu'ils occupent, les équipements qu'ils achètent, de la voiture à l'électroménager, sont plus ou moins efficaces et consommeront donc, à l'usage, plus ou moins d'énergie.

La sensibilisation de tous permet de renforcer les comportements responsables.



© Arnaud Bouissou/MEDDE

Les biens que consomment les ménages ont également un contenu énergétique à l'achat, lié aux conditions dans lesquelles ils ont été fabriqués et transportés, qui peut être très variable. Il en va de même pour leur alimentation.

Bien sûr, les achats et les usages sont largement influencés par l'offre. Certains consommateurs sont prêts à s'engager dans des gestes économes. Ils souhaitent disposer d'une information accessible et complète sur leur consommation et être responsables de leurs choix. La sensibilisation de tous permet de renforcer ces comportements responsables.

Toutefois, l'énergie consommée pour le chauffage des bâtiments ou les transports dépasse la question des « écogestes ». Pour isoler leur logement ou modifier leurs déplacements, les consommateurs ou usagers doivent être accompagnés et se voir offrir des services performants.

Certains voient dans cet enjeu une mission de service public, en tout cas une condition pour faire des citoyens des acteurs de leur consommation.

Le développement des énergies renouvelables, qui sont par nature plus décentralisées, permet même aujourd'hui aux citoyens de devenir acteurs de la production d'énergie. Avec des panneaux solaires, ils peuvent s'imaginer auto-consommateurs à l'échelle d'un ménage. Mais ils peuvent aussi être investisseurs dans la transition énergétique, en participant dans leur territoire à des projets comme les fermes éoliennes, par exemple en coopérative.

Les citoyens ont enfin leur mot à dire dans les projets de plus grande taille. Qu'il s'agisse de grosses centrales électriques, de lignes à haute tension ou d'infrastructures routières ou ferroviaires, ou de schémas de développement, une place croissante leur est faite dans les dispositifs de participation locale aux décisions.

Plus largement, les citoyens peuvent trouver dans les corps intermédiaires tels que les associations nationales ou locales de protection de l'environnement, mais aussi les syndicats, ou encore les associations de consommateurs, des relais pour porter leurs préoccupations et proposer des innovations.

④ QUELLE POLITIQUE DES PRIX ?

Si tout ne se résume pas aux prix, cette question revêt une importance majeure dans la mobilisation de tous. D'une manière générale, les prix supportés par les ménages et les entreprises ne doivent pas être trop bas, pour les inciter à agir et à ne pas gaspiller. Et ils ne doivent pas être trop hauts, pour les maintenir en capacité d'agir et ne pas trop peser sur leur pouvoir d'achat.

Ils doivent également être modulés pour répartir équitablement les efforts et les bénéfices tirés de l'action. Enfin, les prix doivent, autant que possible, intégrer le coût des impacts sur l'environnement des différentes énergies.

Les pouvoirs publics sont chargés de réguler les mécanismes de marché pour assurer cet équilibre. Les dispositifs mis en œuvre doivent tenir compte de l'évolution des coûts auxquels la France accède à l'énergie, aujourd'hui et demain, pendant la transition énergétique.

D'une part, la France achète sur les marchés internationaux l'énergie qu'elle importe. La majorité des experts pense que ces prix internationaux vont augmenter sur le long terme. D'autre part, la France produit de l'énergie sur son territoire et entend développer les énergies renouvelables. Celles-ci sont en moyenne plus chères à

produire aujourd'hui que les autres sources d'énergie, mais leur tendance est à la baisse. Les experts ne s'accordent cependant pas sur leur coût à moyen terme.

Le prix est un levier important pour favoriser l'émergence de nouveaux modes de production et de consommation. Les signaux économiques doivent être cohérents avec les orientations souhaitées. La politique des prix, en étroite articulation avec la politique fiscale, doit toutefois prendre en compte les capacités de contribution des uns et des autres.

La répartition de la contribution nationale doit s'adapter au poids de l'énergie dans le budget des entreprises, en proie à des enjeux de compétitivité, et dans le budget des ménages, dont une part croissante est confrontée à la précarité énergétique.

Il convient à ce titre de souligner que la facture supportée par les consommateurs est le produit de leur consommation d'énergie par son prix unitaire : plus les équipements et les comportements sont efficaces et moins la facture est élevée, pour un même prix du litre d'essence ou du kWh, d'où l'intérêt d'agir sur notre consommation.

Parmi les nombreuses questions qui se posent dans ce domaine, quelques points plus spécifiques concernent l'évolution des mécanismes tarifaires qui s'appliquent pour le gaz et pour l'électricité.

Au titre des points débattus figure la question de la progressivité des tarifs. Dans la logique tarifaire qui a prévalu jusqu'ici, les consommateurs paient d'autant moins chaque unité d'énergie qu'ils en consomment beaucoup : c'est un principe dégressif, qui n'incite pas à la modération. La mise en place de tarifs progressifs permettrait au contraire de faire payer davantage, proportionnellement, les consommateurs les moins raisonnables. Mais elle s'avère difficile, notamment pour tenir compte du fait que la consommation des ménages lorsqu'elle est élevée, n'est pas toujours la conséquence d'un choix, comme en témoignent ceux qui vivent dans des « passoires thermiques ».

Un autre point de préoccupation concerne le principe dit de péréquation tarifaire. Ce principe garantit à chaque ménage, quel que soit l'endroit où il vit, le même tarif pour l'électricité. La diversification des stratégies énergétiques des régions peut conduire à des coûts très différents de l'une à l'autre. La question se pose de savoir comment maintenir, dans une perspective où ces coûts seraient différenciés localement, le principe de cette solidarité.

CE QU'IL FAUT RETENIR

La transition énergétique englobe des actions très diverses qui se jouent à différentes échelles, depuis la communauté internationale et européenne jusqu'au niveau le plus local.

La transition énergétique est un processus collectif qui implique des changements pour chacun. La question est ici de savoir sous quelle forme chacun de nous entend contribuer, être accompagné, participer à ce changement. De nombreuses formes sont possibles.

Tous les citoyens sont parties prenantes à la transition énergétique, d'abord en tant que contribuables, mais aussi de consommateurs. Ils peuvent être acteurs de leur consommation et même contribuer à la production.

Si tout ne se résume pas aux prix, cette question revêt une importance majeure dans la mobilisation des acteurs.

D'une manière générale, les prix supportés par les ménages et les entreprises ne doivent être ni trop bas, pour les inciter à agir, ni trop hauts, pour les maintenir en capacité d'agir et ne pas trop peser sur leur pouvoir d'achat et leur compétitivité.

Les pouvoirs publics doivent veiller, par leur politique fiscale et tarifaire, à une juste répartition des efforts et des bénéfices entre les entreprises, les ménages et l'ensemble des acteurs de la transition énergétique.



Livret de la Journée citoyenne
– Samedi 25 mai 2013 –

4

COMMENT POUVONS-NOUS CONCRÈTEMENT METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE?

*Document d'information
pour les citoyens*

